

Le soutien scientifique et technique à la crevetticulture, un peu d'histoire

- **1970-73 lancement d'un projet PNUD-FAO sur l'évaluation de la crevetticulture**

Ce projet a bénéficié d'un soutien des institutions de la Nouvelle-Calédonie. Un site a été sélectionné pour le montage d'expérimentations : site de Saint Vincent en 1972-73. Ce travail de pionnier consistait à capturer et élever des espèces locales de crevettes sauvages (*Penaeus monodon*, *Penaeus semisulcatus*, *Metapenaeus ensis*, *Penaeus merguensis*, *Penaeus monoceros*, *Penaeus longistylus*).

La première pêche du bassin expérimental d'1 hectare de Saint Vincent, le premier bassin d'aquaculture du territoire, a eu lieu en avril 1973.



Vues aériennes du premier bassin de St Vincent

- **1973-79 Etudes sur les possibilités de développement local**

Est alors structurée une première équipe, création d'AQUACAL, et un programme de R&D. Ces initiatives bénéficient d'un très fort soutien de l'équipe de recherche AQUACOP du Centre Ifremer de Tahiti. Plusieurs espèces locales et introduites sont alors reproduites et élevées : *Penaeus monodon* (Fidji-Tahiti), *Penaeus vannamei* & *Litopenaeus stylirostris* (Panama, Mexico, Tahiti), *Penaeus japonicus* (Tahiti, Japon) & *Penaeus aztecus* (Tahiti).



A gauche les installations du Centre de Tahiti, au centre les équipes de Tahiti en soutien, à droite l'écloserie de St Vincent

- **1978 Première ferme du territoire,**

Importation significative de *P Stylirostris* entre 1978 et 1981. Aucune autre importation de cette espèce n'a depuis été effectuée en dehors de quelques tests expérimentaux

réalisés à partir de cheptel issu de Tahiti et introduit sous quarantaine en 1994. Le développement de la filière s'est donc effectué à partir de cette seule espèce reproduite depuis cette date exprimant une résistance satisfaisante au virus IHHN. *La Nouvelle-Calédonie* devint ainsi l'un des premiers pays à développer une industrie aquacole de crevettes basée exclusivement sur un stock d'animaux élevés en captivité (35 générations en 2007) .



Première pêche dans la première ferme

- ***1982-94 Phase de développement***

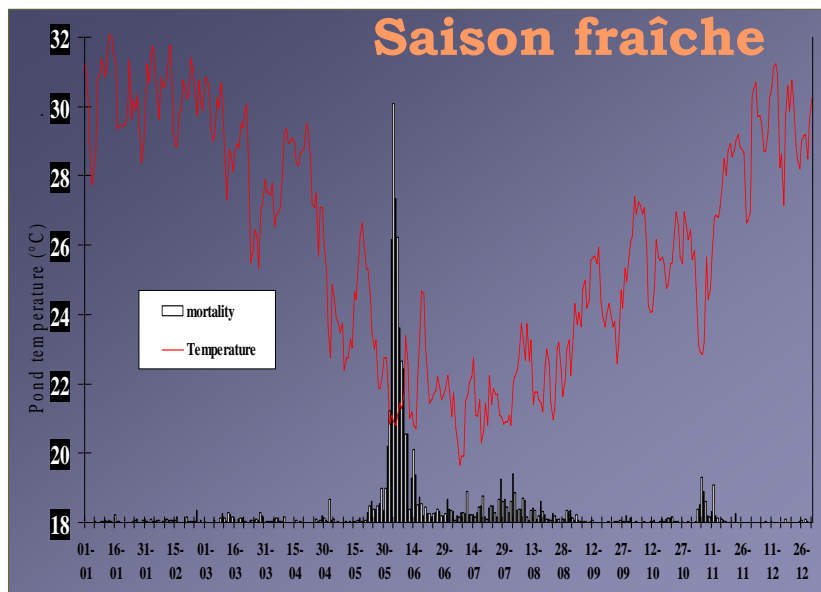
- Deux fermes commerciales sont actives en 1983.



- La production d'aliment débute localement en 1984.
- La première écloserie industrielle et la première usine de conditionnement démarrent en 1988 à SODACAL.



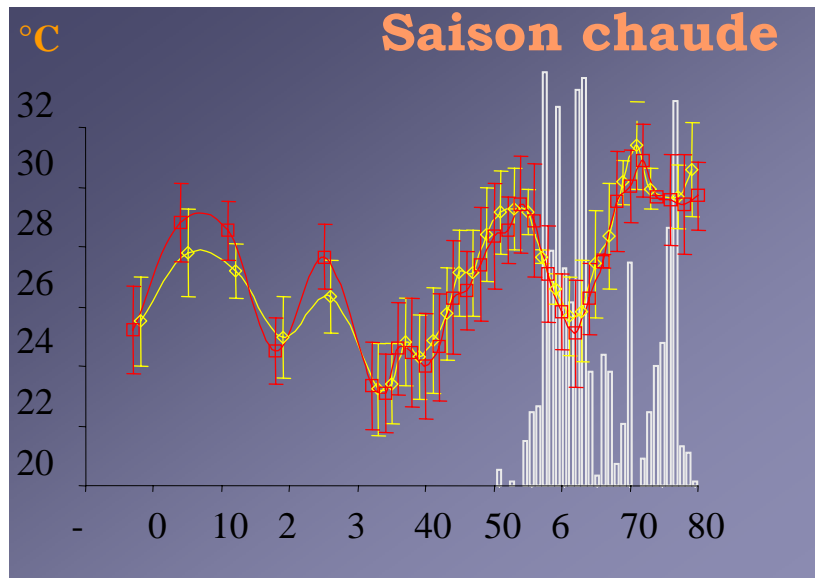
- **1993 Premières apparitions de mortalités en saison fraîche dues à *Vibrio penaeicida* (Syndrome d'hiver)**



- **1995 Démarrage d'une usine moderne de conditionnement pour l'export à Nouméa (SOPAC)**



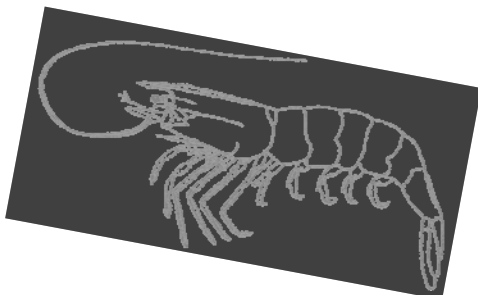
- **1997 Premières apparitions de mortalités en saison chaude dues à *Vibrio nigripulchritudo* dans une ferme (Syndrome d'été)**



- **2000-2004 Mise en place du premier Contrat de Développement Etat/Intercollectivités** avec inscription d'un programme de recherche en soutien à une filière à forte implication socio-économique et identification de deux opérations particulières: opération II-5 ; poursuite de la rénovation du laboratoire de Saint Vincent et opération II-6 ; équipement scientifique du laboratoire de Saint Vincent.
- **2003-2006 Mise en place et conduite du projet scientifique DESANS (DEfi SANté Stylirostris)** avec soutien financier des deux provinces Nord et Sud. Le projet DESANS est évalué scientifiquement de façon favorable en novembre 2006.

PROJET DESANS

**Défi SANté Stylirostris
2003-2006**



- ***2007-2010 Poursuite du Contrat de Développement Etat/Inter-collectivité en interface active avec les structures professionnelles et mise en place du projet DEDUCTION (DEveloppement DURable de la Crevetticulture, Traitement de l'Information et Observatoire du système en Nouvelle-Calédonie).*** Un accord cadre a par ailleurs été signé le 16 mars 2007 entre Ifremer, Etat, Provinces et Gouvernement de la Nouvelle Calédonie qui outre l'aquaculture, fait référence aux diversifications d'activités de l'Institut en Nouvelle-Calédonie. Cet accord cadre dote le partenariat ainsi établi de deux outils : un Comité Technique qui évalue une programmation de travaux à 4 ans et une programmation annuelle sur la base de questions scientifiques et de questions pratiques émanant de la filière et/ou des collectivités et un Comité Mixte, outil politique, qui valide ces programmations et gère les flux financiers associés sur la base d'un financement du fonctionnement du programme par les partenaires externes et d'un financement de la masse salariale par Ifremer à l'exception de deux agents techniques IAC mis à disposition par les provinces.